

# La postérité d'Annibal Bugnini

Publié le 1 janvier 2000  
4 minutes

Un des aspects et non des moindres des problèmes posés par l'acceptation sinon même la restauration de la Messe Tridentine, face au refus obstiné de la part des évêques, en tête celui des Français, tient à la persistance du verrouillage établi par Annibal Bugnini.

Morte la bête, son venin n'a pas cessé de nuire.

Demeure solide à l'un des postes parmi les plus significatifs, celui de cérémoniaire pontifical, **Mgr Pietro Marini**. Il a été légué par **Jean-Paul II** à **Benoît XVI**.

Il fut auprès du Pape défunt, celui qui donna libre cours aux démonstrations les plus aberrantes. D'avoir vu par exemple, en Inde, en 1986, le Pape se faire marquer au front du signe de la déesse Siva fut l'une des provocations les plus remarquables parmi tant d'autres.

Dans le compte-rendu de la Messe du 21 août 2005, clôturant le rassemblement des J.M.J à Cologne, nous notions à la fin :

*« S'il y a un fauteur de trouble, c'est au premier chef le cérémoniaire pontifical hérité de Jean-Paul II, qui semble veiller à ce que le Saint-Père s'écarte le moins possible de la voie liturgique tracée par Mgr Bugnini ».*

En dépit du fait que ce dernier fut véritablement celui qui déshonora la fin du Pontificat de **Paul VI**, poursuivi dans la « discontinuité », selon le terme même employé par Benoît XVI, force est de constater que Mgr Marini fut de tous temps le bras droit de Bugnini.

Après avoir retracé le parcours ravageur de ce dernier au Vatican, dans le n° 117 du Saint-Anne, il faut nous rappeler qu'Annibal Bugnini avait choisi l'abbé Marini, encore séminariste comme collaborateur privilégié au « Concilium » pour l'exécution de la réforme liturgique instituée, dès le 26 février 1964, en plein concile Vatican II.

Ayant sans doute espéré succéder au **cardinal Arinze**, préfet de la congrégation du culte divin et des sacrements, Marini n'avait plus que l'espoir d'être nommé au secrétariat, ou au pis aller, d'y voir promu l'un de ses complices à la grande époque du règne de Bugnini.

Jusqu'à des temps récents, les candidats aux deux postes, et dans la mouvance bugniniensque, avaient été, selon des bruits de couloir, successivement au nombre de quatre :

- Le **cardinal Agnelo Gerardo Majella**, ancien secrétaire de la Congrégation, qui se serait bien vu en lieu et place du cardinal Arinze, a enfoui dans les archives secrètes du Vatican les preuves de la gestion de la réforme liturgique par Bugnini, alors contestées par le préfet de la Congrégation, le cardinal Antonelli, avant d'accéder à un siège épiscopal au Brésil.

- **Mgr Terron Garriga Pere**, autrefois son secrétaire de la Congrégation, du précédent cardinal, est évêque de Barcelonne et a dû se contenter d'un doctorat « honoris causa » de l'Institut Liturgique de Saint Anselme à Rome.

- **Mgr Francesco Pio Tamburino**, ancien abbé de Montevergine, bénédictin, spécialiste des relations avec les orthodoxes, fut l'avant dernier secrétaire de la Congrégation.

- Après lui, **Mgr Domenico Sorrentino**, ayant lui aussi exercé la fonction de secrétaire, a été nommé, le 19 novembre 2005, archevêque d'Assise Nocera. Il avait été convaincu, en octobre de la même année, d'avoir signé une note secrète indiquant que la libéralisation de la Messe Tridentine était impossible parce qu'abolie.

Franchi le synode romain de l'automne 2005, insistant pourtant sur les bienfaits de la réforme liturgique réalisée à partir du concile, c'est finalement un « outsider » qui a été nommé secrétaire de la Congrégation.

Il s'agit du Sri Lankais **Albert Malcom Ranjith Patabendige**. Agé de 58 ans, il est archevêque titu-

laire d'Umbraticco, en Calabre. Selon une démarche destinée à rassurer, il a été présenté comme « *conservateur* », ce qu'ont semblé confirmer les propos mitigés qu'il a tenus récemment dans une intervention donnée à La Croix :

*« Je remarque combien les jeunes prêtres, ici, aiment à célébrer le rite tridentin. Il faut bien préciser que ce rite, celui du missel de Saint Pie V n'est pas « hors la loi ». Faut-il l'encourager d'avantage ? C'est le Pape qui décidera ».*

Le propos étant néanmoins atténué par la réflexion que :

*« la réforme liturgique de Vatican II n'a jamais vraiment décollé ».*

Et de conclure, en souhaitant une plus grande orientation vers un mystère qui retrouve » *sa dimension mystique et céleste* ».

Que faut-il vraiment attendre de ces propos contrastés ? La réponse est une nouvelle fois pour nous :

« **Vigilate et Orate** » !

**Armoricus**